

Les médecins du travail alertent la direction !

Le rapport 2023 des médecins pointe les signaux faibles ...

- **Contexte anxiogène** : incertitude et insécurité vis-à-vis de la situation de travail, perte de confiance en la direction, qui génèrent un nouveau facteur de Risques Psycho-Sociaux (RPS)
- **Longueur du processus de réorganisation et PDV** : impact notable sur l'ensemble des salariés
- **Incertitudes** : Qui sera visé par les changements d'organisation ? Comment travailler avec des collègues en souffrance ? Comment surmonter les difficultés pour retrouver un poste malgré l'accompagnement ?
- **Augmentation de la charge de travail pour ceux qui restent**
- **Injonction paradoxale, facteur de souffrance** : devoir former des personnels qui reprennent les activités délocalisées avant de voir son poste éventuellement supprimé
- **Inquiétude des managers** sur leur rôle dans la mise en place de la nouvelle organisation, les suppressions de poste et l'accompagnement des collaborateurs

Les démissions s'enchaînent dans les services de santé IDF !

Sur les 12 derniers mois, on constate les départs de 3 médecins du travail et 1 infirmier sur Cœur Défense, Stadium et Eastview. FOCom déplore la perte du collectif pour accompagner les salariés à SCE.

FOCom alerte sur le mode dégradé des services de santé au travail en période de turbulences :

PDV et réorganisation majeure (pruning des offres, offshoring massif, changement des métiers et process ...)

Ces départs dégradent la qualité de suivi des équipes alors que la situation est déjà alarmante.

Pour FOCom, ces démissions à SCE sont directement liées aux alertes non traitées. Ceci révèle le problème de fond : **la perte de confiance en la direction pour assurer ses responsabilités de santé et conditions de travail.**



La direction ne peut pas continuer d'ignorer l'insuffisance de prévention primaire, dénoncée par les médecins du travail. Elle a une obligation de résultat et doit agir !

FOCom alerte la direction depuis 4 ans sur le manque de prise en compte des constats et analyses issus des rapports successifs des médecins du travail concernant les risques psycho-sociaux.

FOCom constate que le télétravail, souvent utilisé comme échappatoire au Flex desk, est également le symptôme d'un mal être plus profond, mis en évidence par les médecins du travail. En effet, c'est aussi le signe d'une protection individuelle pour se préserver d'un contexte anxiogène.

Pour FOCom, il est urgent de mettre en place un véritable plan de prévention des risques psycho-sociaux en formant tous les acteurs de la prévention, en incluant l'ensemble de la ligne managériale.

VOTRE DÉFENSE *notre engagement !*



La retraite progressive enfin pour tous !

Depuis le 1er septembre 2023, les fonctionnaires sont aussi éligibles à la retraite progressive alors que c'est le cas pour les salariés contractuels depuis le 1er janvier 2019.



Ce dispositif permet d'aménager sa fin de carrière en travaillant à temps partiel, continuer à cotiser pour sa retraite tout en percevant une partie.

Quels sont les trois conditions requises pour bénéficier de ce dispositif ?

- Vous devez avoir l'âge requis selon votre année de naissance (60 à 62 ans)
- Vous devez disposer d'au moins 150 trimestres cotisés
- Vous devez exercer une activité à temps partiel

Combien de temps avant la retraite ?

- Vous pouvez mettre en place ce dispositif deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite

Quels sont les avantages de la retraite progressive ?

- Vous travaillez à temps partiel et percevez, en plus de votre salaire, une partie de vos pensions
- Les cotisations vieillesse versées durant cette période permettront d'améliorer votre retraite quand vous quitterez la vie active

Quelle rémunération percevez-vous durant votre période de retraite progressive ?

Vous percevez votre salaire en temps partiel ainsi qu'une fraction de votre retraite de base.

Exemple : en travaillant à 60 % de votre temps plein, vous percevez 40 % de votre retraite de base

FOCom, 1er syndicat de la Fonction Publique a œuvré vis-à-vis du législateur pour obtenir l'application de la retraite progressive et se félicite de cette avancée obtenue pour les fonctionnaires.

FOCom milite pour que le dispositif de Temps Partiel Séniors (TPS), plus avantageux pour les salariés, fasse l'objet de nouvelles négociations.

NB: le TPSH qui s'achève au 31 décembre 2024 n'est pas éligible à la retraite progressive pour les dossiers CDI postérieurs au 1er janvier 2024. Tous les TPS/TPSH et TPA Fonctionnaires ne sont pas éligibles.

PDV : où en sommes nous ? Depuis l'ouverture du dépôt des dossiers de candidature le 16 avril, **en date du 16 mai, 127 dossiers présentés au comité de validation** (81 validés, 45 pré-validés /substitution et 1 refus), dont 44% concernent la retraite, 24% une création, 20% un emploi et 12% une reconversion.

La direction affiche 240 dossiers en cours ou finalisés et 103 accompagnements en mobilités internes.

Le nombre de postes supprimés et les **316 restants à supprimer au 21 mai** sont sur le Plaza [News RH SCE](#)

N'hésitez pas à nous contacter

Suivez-nous



Téléchargez
votre appli



Nathalie
PALOMO DEL RIO
OBF La Défense
06 85 12 47 76



Daniel
RIES
FS La Défense
06 85 82 15 93



Sandra
GUIMIER
CTIO Bagnolet
06 73 67 24 64



Eric
PHILIBERT
GDO Blagnac
06 70 03 99 81



Participez
aux HIS



Patrick
BOULET DESBAREAU
OBF Saint Denis
06 72 06 31 80



Marie Flore
FERIAUX
GDO La Défense
06 37 59 66 18



Bernard
PET
OBF Saint Denis
06 63 71 81 80



Marie-Chantal
LARTIGUE
GDO Blagnac
06 75 47 31 79



Recevez
les actus



Christiane
SEGALINI-MUZARD
GDO Bagnolet
06 85 22 15 51



Pascal
HEULIN
GDO Pessac
07 85 33 77 35



Fabienne
GARNIER
GDO Massy
06 70 81 51 11



Mathieu
BAILLEUL
OBF La Défense
06 31 00 35 07

Vos élus et contacts FO du secteur Communications - SCE